

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

COTATION EN BOURSE DES TITRES « SOTRAPIL »
SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE DECIDEE PAR L'AGE DU 28 MAI 2015

A partir du 18 juin 2015,	
-	Les 3 747 744 actions anciennes de la société « SOTRAPIL » seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés.
-	Les droits d'attribution seront négociables en bourse dans les conditions suivantes :
	- Code Mnémonique : SPL15 - Code ISIN : TN0006660088 - Groupe de Cotation : 32
-	Les 117 117 actions nouvelles gratuites, à attribuer à raison de une (01) action nouvelle pour trente-deux (32) actions anciennes, seront admises et négociables en Bourse sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SFBT

La Société des Brasseries et Glacières Internationales (BGI SA), qui détenait directement et indirectement 52 429 763 actions et droits de vote représentant 49,93% du capital de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (SFBT), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 03 juin 2015, le seuil de 50% du capital suite à l'acquisition directe en bourse de 500 000 actions et droits de vote représentant 0,48% du capital de la société. Avant ce franchissement de seuil, BGI SA détenait directement 38 143 418 actions et droits de vote représentant 36,33% du capital et indirectement via Maghreb Investissements 14 286 345 actions et droits de vote représentant 13,61% du capital de la SFBT. BGI SA a déclaré comme objectifs pour les douze mois à venir de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote en fonction de l'évolution du cours. Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 09 juin 2015 par Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse.
--

RAPPEL DE L'HORAIRE DE COTATION
PUBLIE PAR L'AVIS N°2008-7

ANNEXE AU MANUEL DE NEGOCIATION

HORAIRE DU MOIS DE RAMADAN ET D'ETE : APPLICABLE A PARTIR DU 1^{ER} JOUR DU MOIS DE RAMADAN

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Horaires de négociation				Seuils		
		Préouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Marché Principal des titres de capital	Continu/ G11	08h30	09h30 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G12	08h30	10h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35			
Marché Alternatif des titres de capital	Continu /G51	08h30	09h30 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing /G52	08h30	10h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35			
Marché obligataire	Continu /G21	08h30	09h30 -12h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G22	08h30	10h00 / 11h30	-	-			
Marché des FCC	Continu /G71	08h30	09h30 -12h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
	Fixing /G72	08h30	10h00 / 11h30	-	-			
Hors cote -Titres de capital	Fixing /G13	08h30	10h00 / 11h30	-	-	3%	4,5%	6,09%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing /G32 & G33	08h30	11h45	-	-	**	-	**

**** Marge de fluctuation des lignes secondaires :**
– Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1^{ère} année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1^{ère} année.
– Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.
Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

RAPPEL DE L'HORAIRE DE DECLARATION DES TRANSACTIONS DE BLOC
PUBLIE PAR L'AVIS N°2008-8

- Les transactions de bloc sont déclarées et réalisées à l'issue de la clôture de la séance de négociation entre 12h10 et 12h30.
Il est rappelé que l'horaire de cotation du groupe spécial 99 qui est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation est celui appliqué au groupe 12 (fixing).
- Cotation sur panneaux et à la criée :
• La négociation sur panneaux se fait entre 10h00 et 10h15.
• La criée se fait chaque vendredi à partir de 10h00.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL -

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le Jeudi 16 Avril 2015 a décidé la nomination de Mr. Salah Jarraya Président Directeur Général de Tunisie Télécom en tant que Président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr. Mokhtar Mnakri.

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL -

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Juin 2015 à partir de 10h00 au siège social de la société, sis à rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2- Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Ratification de la nomination d'un Administrateur et fin de mandat de deux Administrateurs; - Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2014; - Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice; - Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2014; - Affectation du résultat de l'exercice 2014; - Jetons de présences; - Quitus aux Administrateurs; - Pouvoirs.
Tous les documents afférents à ces assemblées sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.
A cet effet, les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » sont convoqués pour y assister.

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA » porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2014 seront mis en paiement à partir du 16 juin 2015.

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA - UADH -

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 JUIN 2015 à 9h à l' hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la Marsa 2078 afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :
- Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration. - Lecture des rapports Spécial et Général du Commissaire aux Comptes. - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014. - Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014. - Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales. - Affectation des résultats. - Quitus aux membres du Conseil d'Administration. - Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2015. - Fixation de la rémunération des membres du comité permanant d'audit. - Nomination des administrateurs représentant les petits porteurs - Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB -

L'Union Internationale de Banques a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 04 juin 2015, a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2014 à 0,500 dinar par titre soit 10% de la valeur nominale. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 15 juin 2015.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE DE TUNISIE

Les actionnaires de la BANQUE DE TUNISIE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Mercredi 17 Juin 2015 à 10 heures, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) - Avenue Principale Les Berges du Lac - 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : • Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée relatif à la gestion 2014, • Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, • Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées. • Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs, • Affectation du résultat de l'exercice 2014, • Distribution des bénéfices • Réaffectation des réserves spéciales • Renouvellement de mandats d'Administrateurs • Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes pour les exercices 2015-2017 • Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités règlementaires. Tout actionnaire peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en retirant une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de comptes-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet, ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.
--

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL « SOTEMAIL »

Les actionnaires de la société SOTEMAIL sont convoqués en Assemblé Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 24 Juin 2015 à partir de 11h à l'hôtel Regency Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, 2. Lecture du rapport général des Co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014, 3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, 4. Affectation du résultat, 5. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, 6. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, 7. Quitus aux administrateurs, 8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2014, 9. Pouvoir pour formalités. Les documents relatifs aux dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires à l'usine de la société sis à Souassi - Mahdia

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE porte à la connaissance de ses actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement à partir du 14 juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennale à partir du 14 juin 2015.

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 13 Heures 30 minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Création d'un fonds social ; et 2. Modification de l'article 33 des statuts relatif à l'affectation et répartition des bénéfices.
--

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES "STAR"

La société tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR" informe ses honorables actionnaires que les dividendes relatifs à l'exercice 2009, mis en paiement le 15 Juin 2010, seront frappés par la prescription quinquennal à compter du 15 Juin 2015.

TELNET HOLDING S.A

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire fixée pour le mardi 30 juin 2015 à 12 Heures et qui aura lieu à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit : 1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014 ; 2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels de TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2014 ; 4. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 ; 5. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ; 6. Quitus à donner aux Administrateurs ; 7. Affectation du résultat de l'exercice 2014 ; 8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2014 ; 9. Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs ; 10. Déclaration de fonctions occupées par le Président du Conseil d'Administration dans d'autres sociétés ; 11. Déclaration de fonctions occupées par le Directeur Général dans d'autres sociétés ; 12. Information sur le franchissement de seuil de participation dans le capital de la société.

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS "SIMPAR"

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 26 Juin 2015 à 21 heures 30 minutes à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1°- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2014. 2°- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2014, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. 3°- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014 et quitus aux membres du conseil d'administration. 4°- Affectation des résultats de l'exercice 2014. 5°- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014 6°- Approbation de la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un autre. 7°- Renouvellement du mandat ou nomination de cinq Administrateurs. 8°- Renouvellement du mandat ou nomination d'un commissaire aux comptes. 9°- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117.
--

TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Mardi le 30 Juin 2015, à 10h00, à l'hôtel movenpick Gammarth, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2014. 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014. 4- Approbation des conventions règlementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales. 5- Affectation des résultats de l'exercice 2014 et approbation de la distribution des dividendes. 6- Election d'un administrateur représentant les petits porteurs. 7- Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2015-2017. 8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Union des experts comptables pour la période 2015-2017 9- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2014. 10- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

La Banque Internationale Arabe de Tunisie BIAT a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 1^{er} juin 2015 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2014 à 3 Dinars par action, soit 30% de la valeur nominale, et la mise en paiement de ces dividendes à partir du 15 juin 2015. La Banque précise que la part du dividende unitaire qui sera soumis à la retenue à la source s'élève à 1,200 dinar par action.
--

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS « SOTUMAG »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2014 le Lundi 22 Juin 2015 à 10 heures au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour : 1) Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014. 2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2014. 3) Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2014. 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2014. 5) Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2014 6) Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination d'un nouveau membre en remplacement d'un membre du conseil d'administration. 7) Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2015-2016-2017. 8) Quitus aux membres du conseil d'administration. L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées. Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire. Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.
--

AVIS DES SOCIETES

AMEN BANK

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 03 Juin 2015 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice 2014 , d'un montant de : - Des bénéfices de l'année 2014 : 0,938 dinar - Des bénéfices antérieurs à l'année 2014 : 0,062 dinar Soit un total de 1 dinar . La mise en paiement sera effectuée à partir du Lundi 15 Juin 2015 .

AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES

Messieurs les actionnaires de la société ARTES S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra Le Samedi 27 Juin 2015 à 08h30 à l'hôtel Regency Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant : - Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2014 ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ; - Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ; - Affectation des résultats nets de l'exercice 2014 ; - Quitus pour l'exercice 2014 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ; - Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2014. - Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES au 31/12/2014 ; - Nomination d'un nouveau Co- Commissaire aux comptes ; - Renouvellement de mandat de quatre administrateurs ; - Nomination de deux nouveaux administrateurs ; - Nomination d'un administrateur représentant les petits actionnaires ; - Pouvoirs pour formalités ; Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- 1002-Tunis.

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 24 juin 2015 à 10 heures trente minutes à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2014. 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2014. 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014. 4) Approbation, s'il y a lieu, des conventions réglementées. 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2014. 6) Affectation du résultat de l'exercice 2014. 7) Remplacement d'un Administrateur et renouvellement du mandat de trois Administrateurs. 8) Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes. 9) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2015. 10) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2015 11) Pouvoirs pour les formalités. En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions. Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial. Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 24 juin 2015 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire. 2) Révision et mise en conformité des statuts de la Société avec retour à la formule classique du cumul entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (PDG). 3) Pouvoirs pour les formalités. En application des dispositions statutaires, tous les actionnaires peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire sous réserve d'être inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de la réunion. Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.
--

LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER S.A pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi, le 23 JUIN 2015 à 13h au siège social de la société sis à GP1 Km 35 Grombalia 8030 , afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social de la société. 2. Augmentation du capital social par incorporation des réserves. 3. Modification de l'Article 6 des statuts. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.
--

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE – ATTIJARI BANK

Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 10 juin 2015 a fixé le montant des dividendes relatifs à l'exercice 2014 à un dinar cinq cent millimes (1,500 dinars) par action, soit 30% de la valeur nominale. La date de mise en paiement de ces dividendes se fera à partir du 16 juin 2015.
--

ADVANCED E-TECHNOLOGIES : AETECH

Messieurs les actionnaires de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire le 25 juin 2015 à 10H30 à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (B.V.M.T) sise avenue de la bourse aux berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant l'activité de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. 2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. 3. Examen et approbation des états financiers clos le 31 décembre 2014. 4. Approbation des conventions réglementées. 5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014. 6. Fixation du montant des jetons de présence. 7. Quitus aux administrateurs. 8. Questions diverses. Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au Siège de la Société Advanced e Technologies “AeTECH” sise à la Z.I Ariana - Aéroport, 29 rue des Entrepreneurs La Charguia II 2035 Tunis.
